



CHARTRES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE EMPLOI ET FORMATION  
Chartres, le 9 septembre 2019

**Un poste de Technicien(ne) accessibilité  
Au service Sécurité et Accessibilité des ERP  
est à pourvoir**

**à la Direction Générale Adjointe Patrimoine Espace Public et Systèmes d'information**  
(Catégorie B – Cadre d'emplois des Rédacteurs, Techniciens ou Contractuel)

*Le(la) Technicien(ne) Accessibilité veille et assure la prise en compte et le respect de la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP), sur le territoire de la ville de Chartres. Il(elle) seconde la responsable pour assurer une continuité du service.*

**MISSIONS :**

- Assurer la coordination, l'animation et le suivi des ERP de la ville de Chartres concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Suivre l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) correspondant, en lien avec la Direction Architecture, Bâtiments et Logistique;
- Accompagner les services de la collectivité dans les diagnostics en matière d'accessibilité, dans le cadre de la réalisation de projets et proposer des axes d'amélioration pour pallier les écarts à la réglementation et aux bonnes pratiques ;
- Etablir le bilan annuel des travaux d'accessibilité de la ville de Chartres (patrimoine bâti et espace public) et préparer la partie correspondante dans le rapport annuel de la CCA, en formulant toutes propositions utiles en vue d'améliorer l'accessibilité de l'existant ;  
Contribuer à l'élaboration de propositions d'actions et de solutions techniques afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Gérer la procédure d'instruction des dossier d'Autorisation de Travaux (AT) : enregistrement des dossiers et transmission aux services instructeurs ;
- Vérifier la prise en compte de la réglementation accessibilité et accompagner les pétitionnaires dans le cadre de dossiers relatifs à des opérations d'aménagement, de création, de modification ou de construction d'ERP et d'IOP notamment pour les établissements de la 5ème catégorie (AT) ;
- Assurer la préparation et le suivi des commissions d'accessibilité dans les ERP ainsi que les levées de réserves, sur le territoire de Chartres, en lien avec la Direction Départementale des Territoires. Mettre à jour des listes et tableaux de bords liés à l'activité ;
- Assurer la veille réglementaire en la matière.

**Missions occasionnelles**

- Assurer un conseil et un appui technique auprès des élus, des directions et des associations dans les domaines de compétence définies dans les missions principales ;
- Porter conseil et assistance aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, interlocuteur « terrain » pour l'accessibilité ;
- Assurer occasionnellement des missions en dehors des heures de service dans le cadre d'astreinte ou d'actions programmées pour nécessité de service ;
- Assurer occasionnellement une coordination dans le cadre d'opérations transversales.

## **COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES :**

- **Diplôme Bac +2**, BTS génie civil, licence en technologies de la mobilité et de l'accessibilité (TEMA).  
Expérience professionnelle dans le domaine de l'accessibilité et de la sécurité des ERP.
- **Permis B** indispensable
- Maîtriser la réglementation applicable aux ERP et IOP en matière d'accessibilité ;
- Connaissances des techniques du bâtiment, du Code de la Construction et de l'Habitation, dans les domaines de la sécurité des ERP, de l'administration territoriale ;
- Capacité organisationnelle, rédactionnelle, de synthèse et d'interprétation rigoureuse des textes ;
- Travail en équipe et sens du relationnel ;
- Capacité d'initiative, autonomie, réactivité ;
- Capacité à rendre compte.

*Si ce poste vous intéresse, merci de faire parvenir votre candidature (**lettre de motivation et CV**) à Chartres Métropole - Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville - Place des Halles, 28000 CHARTRES, ou par mail : [recrutement@agglo-ville.chartres.fr](mailto:recrutement@agglo-ville.chartres.fr), **avant le 18 octobre 2019**.*